

Encaissement et réaffectation de subvention du Ministère de la Culture et de la Communication pour des expositions et des activités des musées

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Ministère de la Culture et de la Communication a décidé de participer à hauteur de 210 000 F à la réalisation d'expositions et d'animations :

1) à hauteur de 40 000 F en faveur du Musée de la Résistance et de la Déportation

Exposition «Primo LEVI, la zone grise» (en collaboration avec l'IUFM)

Dépenses :

Conception, honoraires	25 000 F
Matériaux, montage, sérigraphie	60 000 F
Communication	17 000 F
Animation, bornes sonores, audiovisuel	<u>40 000 F</u>
Total	142 000 F

Recettes :

Ville de Besançon	20 000 F
IUFM	82 000 F
DRAC	<u>40 000 F</u>
Total	142 000 F

2) 90 000 F en faveur du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Exposition «Julio GONZALES»

Dépenses :

Location exposition	120 000 F
Assurance, transports	75 400 F
Catalogue, affiche, carton	160 000 F
Muséographie	<u>40 000 F</u>
Total	395 400 F

Recettes :

Ville de Besançon	305 400 F
DRAC	<u>90 000 F</u>
Total	395 400 F

3) 20 000 F en faveur du Musée du Temps :*Dépenses :***Travaux graphiques, sonographiques et photographiques**

Couverture sonographique des collections	20 000 F
Couverture photographique	40 000 F
Relevé graphique des dispositifs internes des collections les plus importantes à fin d'exploitation pédagogique	<u>20 000 F</u>
Total	80 000 F

Recettes :

Ville de Besançon	60 000 F
DRAC	<u>20 000 F</u>
Total	80 000 F

4) 60 000 F pour les opérations de médiation mises en place par les services culturels des musées (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée Comtois)*Dépenses :***Documents d'accompagnement des expositions (dossiers pédagogiques, jeux, etc.)**

Total	140 000 F
--------------	------------------

Recettes :

Ville de Besançon	80 000 F
DRAC	<u>60 000 F</u>
Total	140 000 F

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition et à ouvrir, dès réception de l'arrêté attributif, au budget supplémentaire de l'exercice courant cette subvention de 210 000 F en recettes sur l'imputation 92.322/74718 codes services 52010/52020/52040 et réaffectée en dépenses sur les imputations suivantes :

92.322 / 6042 code service 52010 (Musée Beaux-arts) pour 90 000 F

92.322 / 6236 code service 52010 (Musée Beaux-Arts) pour 60 000 F

92.322 / 6068 code service 52020 (Musée du Temps) pour 20 000 F

92.322 / 6068 code service 52040 (Musée de la Résistance) pour 40 000 F.

Le Conseil Municipal est également invité à autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Institut Valencien d'Art Moderne Centre Julio GONZALES pour la location de l'exposition qui se tiendra du 11 juin au 31 août 1999 au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (montant de la location : 120 000 F).

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culturelle et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 31 mai 1999.